

PROGRAMME DE FORMATION REMC

Arrêté :

Arrêté du 14 Octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

OBJECTIFS :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie B et la matrice GDE.

Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à la conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS :

- Etre âgé de 16 ans minimum (sans limite d'âge) pour déposer le document Cerfa 02 en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation.
- Etre titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.
- Etre âgé de 16 ans minimum (sans limite d'âge) pour passer l'E.T.G. (Epreuve Théorique Générale du code de la route).
- Etre âgé de 17 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie B.

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R. ou Titre Pro) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité.
- Responsable pédagogique : MONOT Sylvain, gérant de l'établissement Ecole de Conduite Monot.

DURÉE DE LA FORMATION :

- Première partie : Formation initiale de type théorique (Code)
- Deuxième partie : Formation initiale pratique avec une partie théorique du

durera minimum 20 heures en boîte manuelle et 13 heures en boîte automatique.

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS :

L'inscription se fera en présentiel auprès de Sylvain MONOT qui valide la faisabilité de la formation après un entretien et une évaluation de positionnement. Un programme, un devis et la date de formation seront envoyés par mail (si vous n'avez pas de mail, les documents seront remis en mains propres). L'inscription sera prise en compte à la signature du devis au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Le délai d'accès de 15 jours minimum entre votre inscription et votre entrée en formation. L'inscription sera prise en compte à la signature du devis au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

PROGRAMME :

- Une formation théorique de la préparation à l'épreuve théorique générale (E.T.G.) par des cours de code ou stage de code.
- Une formation pratique par des stages de conduite :
 - Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
 - Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
 - Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Voir programme détaillé en page 3.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- **Moyens pédagogiques :**
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code, applications)
- **Moyens techniques partie théorique :**
 - Salle chauffée avec tables et chaises
 - DVD reprenant les thèmes du code avec explications et schémas.
 - Documentation professionnelle
 - Cours hebdomadaires dispensés par un enseignant
- **Moyens techniques partie pratique :**

PROGRAMME DE FORMATION REMC

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée que sur des véhicules appartenant à l'école de conduite ou au centre de formation

- Véhicules à double commande de la catégorie B (en boîte manuelle et en boîte automatique) assurés, entretenus et mis à disposition.

EFFECTIFS EN CONDUITE :

Un élève par véhicule avec la possibilité d'être en binôme pour la préparation au permis.

HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement.

Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

DIPLÔME VISÉ :

Catégorie B du permis de conduire.

EXAMENS :

- L'épreuve théorique général (E.T.G.)
- L'épreuve pratique de conduite

Une évaluation de départ est obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

ACCESSIBILITÉS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour les personnes concernées, une étude de la faisabilité sera faite pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée. Merci de le signaler le plus en amont possible en terme d'adaptation de nos formations en concertations croisées avec Auto-Ecole Maillotte et Agir Mobilité. N'hésitez pas à vous reporter sur le site de l'CEREMH pour plus d'informations.

PROGRAMME DE FORMATION REMC

Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieurs et extérieurs
- b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- d. Démarrer et s'arrêter
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- f. Utiliser la boîte de vitesses
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- h. Regarder autour de soi et avertir
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- c. Adapter l'allure aux situations
- d. Tourner à droite et à gauche en agglomération
- e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- b. Croiser, dépasser et être dépassé
- c. Passer des virages et conduire en déclivité
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- e. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- f. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome
- b. Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie
- c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer
- d. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aide à la navigation...)
- e. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- f. Pratiquer l'écoconduite

PROGRAMME DE FORMATION REMC

Contact :

ecoledeconduitemonot@gmail.com
09;86.52.05.54.

Version du 01/01/2025